ROUBAIX

La grève de la filature Tealemonde.

La grève du tissage Delattre.

Conférence pédagogique.

Ligue des Droits de l'Homme.

Mort d'un brigadier de police.

Cercle horticole.

Les accidents du travail.

COFFRES-FORTS GRUSON

21, Rue Royale, LILLE

ENVOI DU CATALOGUE

Société de Géographie.

Places gratuites.

Grand Théâtre.

Etat-Civil

TOURCOING

Une désespérée.

La fraude.

Les potards.

La rougeole.

Caisse d'épargne.

Statistique sanitaire et renseignements démographiques pour le mois d'octobre.

La fête du Flocon.

Accidents du travail.

Théâtre municipal.

Etat-Civil

LAINES

AUTOUR DE LILLE

CROIX.

FINANCES

Le gouvernement brésilien a concédé à la Société privilégiée du port de Para la construction et l'aménagement dudit port, en affectant à la garantie des capitaux employés un intérêt de six pour cent qui sera prélevé sur la taxe de 2 0/0 or perçue sur la totalité des importations du port de Para.

Nos Chemins de fer sont calmes.

Tablettes d'un Spectateur, 6, rue d'Amboise, Paris.

TIRAGES FINANCIERS

Obligations foncières 500 francs 3 0/0 1879

Le numéro 117.919 gagne 100.000 fr.
Le numéro 1.207.484 gagne 100.000 fr.
Le numéro 691.359 gagne 25.000 fr.
Le numéro 1.480.109 gagne 10.000 fr.
Le numéro 1.547.670 gagne 10.000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

449.111 802.465 1.020.790 1.331.192 1.674.635

Les quatre-vingt-dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

7.852	23.022	46.422	100.504
125.275	134.046	140.619	197.050
217.843	262.505	297.962	299.166
300.892	304.991	314.606	316.240
325.492	329.298	408.999	425.438
443.502	457.812	489.582	514.417
550.985	572.720	582.285	585.956
600.131	600.558	605.173	620.731
623.307	671.010	692.455	711.192
721.297	726.275	735.114	743.546
748.460	793.673	795.807	860.063
862.838	863.118	893.617	897.884
906.275	914.110	939.313	966.788
972.300	978.289	1.016.388	1.038.517
1.039.910	1.047.474	1.086.237	1.093.973
1.095.871	1.147.218	1.188.151	1.244.397
1.295.669	1.331.655	1.341.504	1.341.178
1.349.358	1.354.935	1.384.614	1.406.592
1.415.885	1.438.014	1.444.858	1.482.933
1.513.072	1.530.822	1.540.253	1.582.508
1.618.891	1.668.937	1.680.860	1.732.517
1.765.554	1.769.729	1.760.462	1.785.604
1.798.617	1.798.806		

Obligations foncières 2.60 0/0 1885

Le numéro 929.016 gagne 100.000 francs.
Le numéro 380.335 gagne 25.000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

57.769 251.261 289.820 295.349 371.605 861.066

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

4.609	22.167	37.010	105.893	111.617
113.413	130.551	142.474	148.872	188.615
257.944	283.482	303.236	323.997	338.221
344.974	391.998	394.237	435.063	438.723
449.763	473.504	492.734	499.253	499.846
587.893	598.707	600.076	617.906	629.826
640.195	672.552	711.085	715.006	734.712
718.983	769.880	814.424	820.293	833.335
889.834	931.470	936.886	944.545	981.885

C'EST LA MÊME CHOSE !

BANYULS-TRILLES

EH BIEN, NON

ce n'est pas la même chose.

TRIBUNE SCOLAIRE

(Les articles parus sous cette rubrique n'engagent pas l'opinion du journal.)

A Monsieur Massé, député de la Nièvre.

Il est déjà suffisamment triste de voir le législateur nous exclure des 2e et 1re classes et faire sur notre porte-monnaie la réclame de l'Ecole Normale, sans nous voir déshonorer au point de vue professionnel.

J'ose espérer, Monsieur le député que vous excuserez cette longue lettre et vous prie de vouloir bien agréer les respectueuses salutations d'un

Instituteur du Nord B. E.

TRIBUNAUX

Tribunal civil de Lille

Audience du mardi 6 novembre 1906

LA LIBERTÉ SYNDICALE

La Chambre syndicale, mise à l'index par l'Imprimerie Saint-Augustin, réclame à cette dernière des dommages-intérêts

La Chambre syndicale des Typographes, mise à l'index par un maître-imprimeur de Lille, a introduit contre ce dernier une instance pour obtenir réparation du préjudice qui lui est ainsi causé.

Il s'agit de l'imprimerie Saint-Augustin, qui est exploitée par la Société Desclée, De Brouwer et Cie, et dirigée par M. Vaucampt.

Pour triompher du Syndicat et enrayer son œuvre, Vaucampt et la Société patronne, ont résolu dans toute la mesure du possible, d'amener la désertion des membres de ce Syndicat ; au mois de juillet dernier, M. Vaucampt informa les ouvriers syndiqués de l'imprimerie, que s'ils désiraient conserver leur emploi dans l'établissement, il leur fallait donner leur démission du Syndicat, sous peine de renvoi immédiat, — il exigea aussi cette démission préalable de ceux qu'il embauchait.

Ces procédés portaient incontestablement atteinte à la liberté syndicale.

La demande fut portée devant la Justice de Paix du 2e arrondissement. Le Juge suppléant déclara la demande du syndicat mal fondée et le condamna aux dépens.

M. Masson, président du Syndicat, a, comme bien l'on pense, aussitôt interjeté appel de cette décision.

L'affaire a été plaidée hier devant la deuxième chambre du Tribunal Civil, composée de M. Sée, vice-président ; MM. Villette et Carré de Malbergh, juges ; M. Leclercq, ministère public.

Mᵉ de Lauwereyns plaidait pour le Syndicat, Mᵉ G. Théry pour la société Desclée, Debrouwer et Cie.

Mᵉ de Lauwereyns démontra d'abord au tribunal que le premier juge a commis de nombreuses erreurs, notamment en admettant comme exacte l'affirmation des défendeurs...

Cour d'assises du Nord

Audience du Mardi 6 Novembre

1re affaire

Mœurs à Roubaix

2e affaire

Le vol de la rue du Chevalier-Français A LILLE

Il n'est pas mal noté, mais il a été condamné en 1903, pour coups et blessures volontaires, à l'amende avec sursis.

Charles Bay est acquitté.

BOURSE DE LILLE

du 6 novembre 1906

Rien de saillant à signaler au groupe des valeurs charbonnières ; les transactions s'effectuent sans animation et aux cours précédents.

Albi se négocie à 994. Légère amélioration d'Aniche à 1020. Anzin dont le coupon a été détaché perd un peu de sa vogue à 1680. [illegible] rétrograde à 301. Bully retourne au cours de 5350, le cinquantième fléchit à 107. Clarence a un marché peu animé à 242. Campagnac se maintient à 185. Courrières est encore résistant à 2615. Crespin toujours calme à 115. Douchy perd une nouvelle fraction à 1054. Dourges est également très déprécié à 338. Escarpelle se repose au prix de 1100. Ferques s'échange à 125. Flines néglige à 30,25. On négocie le 10e Drocourt à 5[illegible]. Lens rétrograde à 8[illegible], le dixième suit le même chemin à 82,25. Notons le nouveau recul du trois-centième Liévin à 157. Ligny pale au pair à la baisse à 605. Le 20e Vicoigne recule à 1261. Les autres charbonnages ne sont pas traités.

Au groupe sidérurgique, on échange assez fermement Denain-Anzin à 2130.

SCHNERB, FAVIER ET Cie, Lille.

BOURSE DE BRUXELLES

du 6 novembre 1906

Au Parquet, les bonnes dispositions se maintiennent et il est permis d'espérer que toute la semaine sera bonne, car on est généralement ferme.

Le compartiment sidérurgique conserve sa bonne tendance. Angleur progresse à 882,50 et Cockerill maintient son cours de 1900. La Providence Russe après un retour à [illegible] retombe à [illegible] et Sarrebruck perd 25 fr. à 10300.

Aux Charbonnages, certains titres subissent des réalisations, ce qui est compréhensible après la hausse de ces derniers jours ; mais comme ces réalisations s'absorbent aisément, on peut prévoir une nouvelle avance des cours, peut-être avant la fin de la semaine. Auderinea à 1200. Bois d'Avroy à 1120. Charbonnages Belges, Nord Rieu du Cœur à 9[illegible]. Gouffre à [illegible]. Grande-Machine à 5000. Réacle de Charleroi à 324[illegible]. Sacré-Madame à 8575 et Trieu-Kaisin à 1057, s'échangent à des cours d'achat, susceptibles de hausse.

Les Tramways ont une certaine animation et les devises de ce groupe conservent leurs positions. Aux Zincs, on est plutôt ferme. Asturienne se ressaisit à 7150. Austro-Belge commence à 480. Nebida est mieux à 920 et Silésie à 1739 ne paraît pas devoir rester en route.

Les valeurs russes sont l'objet de nombreuses transactions et se distinguent, surtout Makawka à 875, Métallurgie Russo-Belge à 1152 1/2 et Kolomna à 1160.

Le Groupe Colonial est un peu plus lourd.

SCHNERB, FAVIER ET Cie, Lille.

SCHNERB FAVIER & Cie

5, Grande-Place. — LILLE

Opérations traitées par Agents directs à toutes Bourses françaises et étrangères

COUPONS PAYÉS SANS FRAIS

Les Ordres en Charbonnages sont particulièrement soignés

Renseignements Gratuits sur toutes Valeurs

ORGANE DE LA MAISON :

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Paraissant le Dimanche

Abonnement : 2 francs par an

FUNÉRAILLES

Le Conseil d'administration de la Société des Voyageurs et Employés de Lille et du Nord de la France a le regret de vous faire part de la mort de Monsieur

Alexis-Henri DUJARDIN

Chevilleur à Lille

Membre titulaire depuis le 6 février 1897

décédé à Saint-André-lez-Lille, le 4 novembre 1906, à l'âge de 38 ans, et vous prie d'assister à ses FUNÉRAILLES qui auront lieu le Jeudi 8 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Saint-André-lez-Lille, sa paroisse. Inhumation au cimetière d'Hellemmes.

L'assemblée à la maison mortuaire, 8, rue de la Gare, à Saint-André-lez-Lille, à 9 heures 1/2.

Les Dames sont priées d'y assister.

Départ de Lille pour St-André, vers 8 0 R.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Charles-Henri DUBART

Veuf de Dame Constance LEVÊQUE

décédé à Ronchin, le 4 novembre 1906, dans sa quatre-vingt-unième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux CONVOI et SERVICE qui auront lieu le Mercredi 7 Novembre, à 9 heures, en l'église du Petit-Ronchin, sa paroisse. Inhumation au cimetière dudit lieu.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Justice, 14, à huit heures trois quarts.

Les Dames sont priées d'y assister.

TOUTE COMMANDE de lettres mortuaires ou d'obits donne droit à un AVIS GRATUIT dans le journal.

CELA VA DE SOI